“Il paraît que...”

Les idées reçues

sur la cigarette électronique ou vaporisateur personnel

Aiduce

Association indépendante des utilisateurs de cigarette électronique

Il paraît que...

1 On ne sait pas ce qu'il y a dedans

2 La vape c'est aussi voire plus dangereux que la cigarette

3 On peut mourir avec une goutte de e-liquide sur la peau ou si on l'avale

4 La nicotine c'est aussi dangereux que les drogues dures et ça risque de rendre des non-fumeurs dépendants

5 La nicotine provoque le cancer

6 Le e-liquide est dangereux, d'ailleurs il y a des produits chimiques qui causent le cancer

7 On n'a pas d'étude sur le sujet

8 On n'a pas assez de recul pour savoir si c'est dangereux à long terme

9 Ça n'aide pas à arrêter de fumer

10 Ça ne devrait être vendu que chez les buralistes

11 Ça ne marche pas : le matériel est inefficace et ne suffit pas pour arrêter la cigarette

12 Les arômes bonbons vont inciter les jeunes à fumer

13 Il faut l'interdire dans les lieux publics parce que ça incite au tabagisme

14 Il faut l'interdire dans les lieux publics parce que c'est dangereux pour l'entourage

15 Le matériel est dangereux, il peut exploser

16 C'est pareil que le tabac, d'ailleurs il y a de la nicotine dedans, c'est normal que ce soit taxé comme le tabac

17 Il y a des études qui disent que c'est dangereux

18 Dans le doute, il faut appliquer le principe de précaution

19 Mais si c'est si merveilleux, pourquoi on nous fait peur avec la vape ?

Introduction

“Je préfère fumer, c’est plus sûr”.

Voici le genre de phrase que les vapoteurs entendent actuellement.

Un vent de désinformation souffle sur la cigarette électronique ou vaporisateur personnel (VP), à tel point que beaucoup de fumeurs pensent qu’il est aussi dangereux de vapoter que de fumer, ce qui est totalement faux !

On entend également beaucoup de spéculations : le vaporisateur personnel “pourrait” causer des problèmes de santé, il “pourrait” être dangereux, il “pourrait” ne pas aider à arrêter de fumer.

Ces phrases alarmistes n’ont à l’heure actuelle aucun fondement scientifique. On pourrait d’ailleurs formuler les choses différemment et dire que les vaporisateurs personnels “pourraient” guérir de maladies, ils “pourraient” être totalement inoffensifs, ils “pourraient” permettre d’arrêter le tabac, qu’on serait tout autant dans la vérité.
Mais ces suppositions fantasmées sont interprétées comme des affirmations par le public.

L'Aiduce souhaite vous permettre de faire la part de vérité ou de mensonges et surtout, éviter de laisser planer un doute et une peur sur cette invention extraordinaire qui, pour la première fois, permettrait à de nombreux fumeurs d’en finir avec la cigarette.

Aujourd’hui, de plus en plus de médecins et scientifiques admettent que ce dispositif est une alternative au tabac bien moins dangereuse. Ils expliquent leur point de vue aux autorités sanitaires, organisent des congrès sur le sujet, les vapoteurs sont invités à ces colloques pour donner leur point de vue d’utilisateurs.

Le vaporisateur personnel est une révolution sanitaire, largement plébiscité par ses utilisateurs et de plus en plus approuvé par de nombreux médecins français et européens.

Pour une lecture optimale du document avec Acrobat Reader, merci de configurer les paramètres suivants dans le menu Affichage / affichage de page, cocher *affichage 2 pages* et *afficher la page de couverture.*

“On ne sait pas ce qu’il y a dedans”

1

Les éléments composant le VP sont connus depuis le début : du matériel composé d’une batterie, d’un atomiseur et de e-liquides.

Ces e-liquides sont vaporisés après avoir été chauffés par l’atomiseur et forment, une fois inhalés un brouillard de gouttelettes.

Les e-liquides peuvent être composés d’un ou plusieurs des éléments suivants :

- le propylène glycol : substance présente dans de nombreuses préparations (culinaires, cosmétiques, inhalateurs etc.) que certains médias ont confondu avec l’éthylène glycol, produit antigel hautement toxique

- la glycérine végétale dont les études n’ont montré aucun danger pour l’homme

- les arômes (naturels ou synthétiques)

- de l’eau, de l’alcool ou des additifs (exhausteurs de goût, correcteur d’acidité, etc.) dans certains liquides

- éventuellement de la nicotine à un dosage maximal, si vendu sur le territoire français, de 20 mg/ml, selon les recommandations de l’actuelle ANSM.

Les fabricants sérieux de e-liquides réalisent des études sur leurs produits, et des chercheurs font également des études sur des échantillons.

Une veille sanitaire est mise en place par les vapoteurs eux-mêmes.

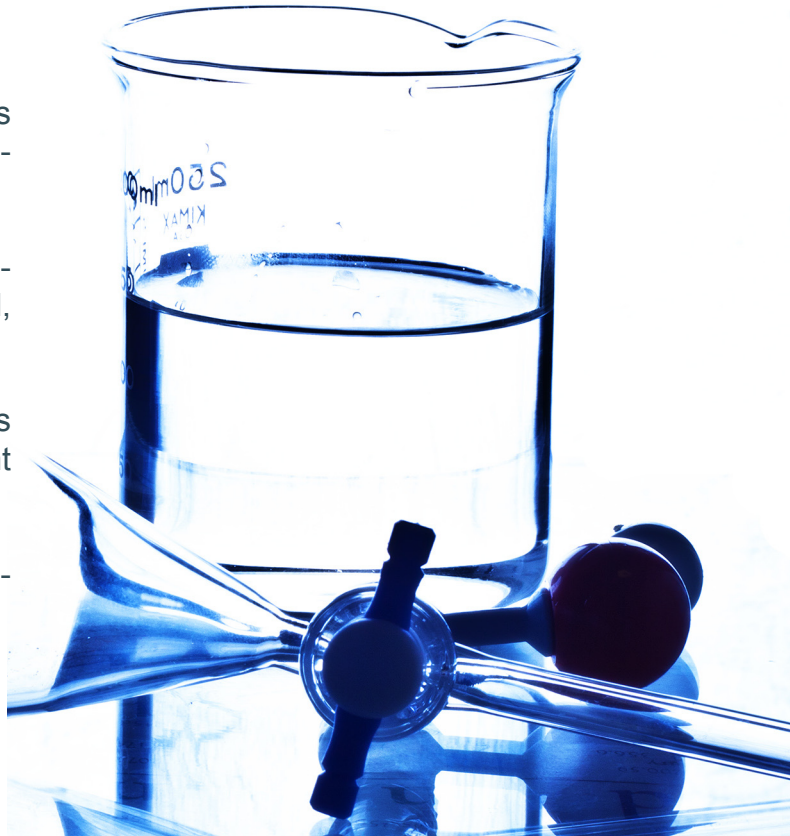

“La vape c’est aussi voire plus dangereux que la cigarette”

2

Aucune étude scientifique ne va dans ce sens, elles défendent généralement la thèse opposée en affirmant que le vaporisateur personnel est nettement moins dangereux que la cigarette.

Dans la cigarette, le tabac brûle. C’est cette combustion du tabac qui produit la fumée. Cette cigarette contient et dégage, outre quelques 4.000 produits toxiques et/ou cancérigènes qu’il serait trop long de nommer ici :

1- le monoxyde de carbone, qui provoque des infarctus du myocarde, des artérites, des maladies cardio-vasculaires,

2- les goudrons, responsables des cancers du poumon et des voies aériennes supérieures,

3- les particules fines qui attaquent les bronches et provoquent maladies et insuffisances respiratoires graves et douloureuses.

Dans le vaporisateur personnel, il n’y a ni tabac, ni combustion (ni feu, ni fumée).

Le vaporisateur personnel rejette de la vapeur, qui se fait grâce au propylène glycol et à la glycérine végétale, produits non toxiques, à court et moyen terme, dans l’état actuel de nos connaissances.

Un article a relevé la trace de nitrosamines, mais ce que ne dit pas l’article, c’est que ces traces sont infiniment moins importantes que dans une cigarette tabac, et moins importantes que dans l’environnement dans lequel nous vivons au quotidien. Il n’y a donc aucun lieu de s’inquiéter sur ces traces retrouvées.

En outre, les études publiées ne tiennent souvent pas compte du mode d’utilisation du dispositif : ainsi, il est comparé 1 ml de e-liquide à 1 cigarette, ce qui n’est absolument pas comparable dans la réalité des faits (on ne vapote pas 1 ml de liquide sur la même durée qu’une cigarette).

Une méconnaissance sur l’utilisation du dispositif amène des conclusions erronées et génère une crainte injustifiée, empêchant de ce fait l’adoption du dispositif par les fumeurs.

http://www.ecigarette-research.com/web/index.php/2013-04-07-09-50-07/120-e-cigs-nitrosamines

Cigarette électronique : enfin la méthode pour arrêter de fumer facilement - Dr Philippe Presles - Editions Versilio

La vérité sur la cigarette électronique - Pr Jean-François Etter - Editions Fayard

“On peut mourir avec une goutte de e-liquide sur la peau ou si on l’avale”

3

Les doses de nicotine communément estimées mortelles datent d’études anciennes qui n’ont jamais été validées. La connaissance médicale permet de dire que ces doses sont fausses et nettement supérieures. Une goutte de liquide sur la peau ou avalée ne va pas tuer comme on a pu le voir dans les médias.

Selon une étude, il faudrait une dose de plus de 500 mg pour risquer de tuer un être humain.

Une étude récente conclut qu’il faudrait revoir le classement des e-liquides. Les liquides à un taux de nicotine entre 25 et 50 mg/ml devraient être classés en catégorie 4 (comme le liquide vaisselle) et ceux à un taux inférieur à 25 mg/ml ne devraient pas être catégorisés.

Cependant, au même titre que l’eau de Javel, l’acétone, le dissolvant, la lessive, etc., il faut être prudent et ne pas laisser les e-liquides (particulièrement avec de la nicotine) à la portée des enfants et des animaux.

Malgré les articles à sensation annonçant une augmentation des appels vers les centres antipoison (le nombre ne peut qu’augmenter partant de zéro, il témoigne surtout d’une augmentation des peurs), l’analyse des données est rassurante puisque ces appels n’ont fait état d’aucun décès ni de troubles graves liés aux e-liquides.
Alors que, par exemple, le paracétamol est responsable de 276 morts par an.

Le Centre Anti-Poison de la région PACA signale avoir eu quelques appels de personnes ayant essayé de se suicider en buvant un ou plusieurs flacons de 10 ml de e-liquide nicotiné et qui n’ont eu que des troubles digestifs sans gravité. L’ingestion de nicotine provoque des nausées et vomissements, et donc le rejet du liquide.

http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC3880486/

http://ecita.org.uk/docs/EU_Classification_of_nicotine_mixtures_acute_oral_and_dermal_toxicity.pdf

http://www.toslog.com/philippepresles/9340/blogs/PHILIPPE-PRESLES-E-LIQUIDES-STOP-A-LA-DESINFORMATION-

“La nicotine c’est aussi dangereux que les drogues dures”

4

La nicotine est une substance psychoactive (comme la caféine dans le café ou dans le thé) mais dans son utilisation classique (patchs, cigarettes, inhalateurs, VP) **elle ne présente aucun danger pour l’homme.**

http://www.huffingtonpost.fr/jean-francois-etter/la-cigarette-electronique-sans-danger_b_5391443.html

http://www.bernd-mayer.com/pseudoscience-electronic-cigarette-policy/

http://www.formindep.org/The-myth-of-nicotine-addiction.html#myth

“La nicotine provoque le cancer”

5

Non. Dans la cigarette, ce sont les goudrons qui provoquent les cancers.

Les pathologies liées au tabagisme qui peuvent être mortelles n’ont aucun lien avec la présence de nicotine dans la cigarette mais sont liées à la combustion qui dégage des goudrons, du monoxyde de carbone et des particules fines.
L’effet cancérigène de la nicotine seule n’a pas pu être prouvé sur des rats exposés pendant deux ans à un fort niveau de nicotine inhalée.

http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/0024320596001002

“Le e-liquide est dangereux, d’ailleurs il y a des produits chimiques qui causent le cancer”

6

Il n’y a aucune étude qui permet d’affirmer le danger des liquides, et encore moins qu’ils puissent provoquer l’apparition d’un cancer.

Le propylène glycol, étudié depuis 1947, est un produit utilisé dans de nombreux produits de consommation courante : cosmétiques, pharmaceutiques, alimentaires. La glycérine végétale n’a montré aucun effet dangereux sur la santé.

Il convient toutefois d’être prudent sur l’adjonction de produits potentiellement sujets à caution, notamment aromatiques (dans les e-liquides comme dans les produits agro-alimentaires industriels, ni plus ni moins).

“On n’a pas d’études sur le sujet”

7

Cette affirmation est totalement fausse.
L’Aiduce recense de manière la plus exhaustive possible toutes les études réalisées sur le sujet et les rassemble dans ses magazines hors série.
Le deuxième magazine sur le sujet vient de voir le jour, le premier étant devenu trop volumineux.
Il est faux de prétendre ne rien savoir sur le sujet. Ceux qui ne savent rien sont ceux qui n’ont pas pris la peine de lire ce qui a été publié

La seule affirmation est qu’on peut émettre une réserve sur l’utilisation à long terme.

Actuellement, on peut dire avec certitude, études à l’appui, que :
- le vaporisateur personnel est infiniment moins dangereux que la cigarette tabac,
- il n’y a pas de vapotage passif présentant un risque pour l’entourage,
- on sait de quoi les éléments sont composés aujourd’hui (en supposant que ces composants restent les mêmes sans additifs qui pourraient être dangereux, d’où la nécessité d’établir des normes rigoureuses).

http://lemag.aiduce.fr/?magPdf=HS02
http://lemag.aiduce.fr/?magPdf=HS03

“On n’a pas assez de recul pour savoir si c’est dangereux à long terme”

8

La cigarette électronique a fait sa percée dans les médias depuis environ un an, mais il y a des personnes qui vapent depuis six ou sept ans en France. On a donc un recul à moyen terme.

Nous sommes certains d’une chose : **le tabac tue, en France, 73.000 personnes par an.**

L’important est de comparer les risques du VP avec celui de la cigarette tabac et non de chercher à établir que le VP est totalement sans danger. Pourquoi empêcher l’utilisation par les fumeurs d’une alternative prouvée infiniment moins toxique ?

Certes, nous n’avons pas de recul sur vingt ou trente ans, mais combien d’années faudra-t-il encore attendre pour trancher ? La plupart des produits de consommation courante ne font pas l’objet de tant de précautions avant d’être mis librement sur le marché.

Doit-on empêcher les utilisateurs qui ont des années de tabac derrière eux, avec une chance sur deux d’en mourir, d’essayer une alternative plus saine ?

“Ça n’aide pas à arrêter de fumer”

Pour de nombreux vapoteurs, le VP est d’abord perçu comme un moyen alternatif à la cigarette, associé à une diminution des risques, permettant de conserver un “rituel”, des sensations, un certain plaisir qu’ils considèrent comme partie intégrante de leur personnalité.
La volonté de sortir du tabagisme n’a donc rien de systématique sauf cas d’urgence.

Le sujet est récent et des études continuent d’être réalisées.
Une étude de Chris Bullen en 2013 annonçait une réussite dans le sevrage tabagique à peine supérieure à celui des substituts nicotiniques. Cette étude a été réalisée avec des matériels de toute première génération et ne tenait absolument pas compte d’un facteur qui a été démontré comme important par la suite : le choix du matériel, le choix des e-liquides et le plaisir du vapoteur.
http://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(13)61842-5/abstract

Une étude anglaise publiée en 2014, quant à elle, affirme qu’il y a 60% de chance supplémentaire de réussir son sevrage avec la cigarette électronique qu’avec les autres moyens existants.
http://www.ucl.ac.uk/news/news-articles/0514/200514-e-cigarettes-help-smokers-to-quit

Nous aimerions mettre l’accent sur un point important : le vapoteur, qu’il réussisse ou non à stopper le tabac, a besoin d’avoir le maximum de choix dans son matériel afin de trouver celui qui lui permettra de passer du tabac à la vape.

Plus qu’un moyen de sevrage, il voit ici une alternative plus saine à la cigarette. L’arrêt du tabac est souvent un effet secondaire inattendu.

La clé de la réussite est à la fois dans le maintien de la dose de nicotine délivrée, du geste, mais aussi dans la liberté de choix d’un matériel qui ne cesse de s’améliorer.

“Ça ne devrait être vendu que chez les buralistes”

10

N’étant manifestement pas un produit du tabac, le VP ou le e-liquide n’entrent pas dans le cadre du monopole de distribution des buralistes.

De plus où trouveraient-ils le temps d’expliquer aux vapoteurs novices la meilleure méthode pour l’utiliser ? Le VP est un dispositif plus complexe à utiliser qu’une cigarette ne nécessitant qu’un briquet pour être allumée, il doit être expliqué correctement, testé, le dosage de nicotine doit être évalué et adapté à chaque individu.
Dernier point, et pas des moindres, est-il logique de vendre un poison et son remède dans le même lieu ? Les vapoteurs n’ont pas forcément envie de retourner chez le buraliste pour chercher ce qui leur a permis d’arrêter le tabac.
Imposeriez-vous à un alcoolique qui est sorti de sa dépendance de ne pouvoir acheter son eau minérale et ses jus de fruits que dans un magasin de vins et liqueurs ?

“Ça ne marche pas : le matériel est inefficace et ne suffit pas pour arrêter la cigarette”

11

Le vaporisateur personnel n’est pas une panacée, quand bien même ses résultats très encourageants ont conduit certains à le qualifier de “miracle”.
Le nombre et le choix du matériel étant de plus en plus importants, nous voyons apparaître sur le marché des matériels ou liquides de qualité médiocre.

Comme cela a été évoqué, la part de plaisir est importante dans la réussite du remplacement de la cigarette tabac.

Mais pour cela, il faut avoir un matériel fiable, des liquides qui plaisent, une connaissance du dispositif qui permet de pallier aux problèmes techniques rencontrés.

Le matériel nécessite également une phase d’apprentissage et de connaissances de base à avoir : comment recharger sa batterie, charger son atomiseur en e-liquide, déclencher la vaporisation, connaître le dosage de nicotine qui nous convient etc.
Faute d’informations précises, certains ont abandonné et sont retournés au tabac.

“Les arômes bonbons vont inciter les jeunes à fumer”

Certains affirment que les arômes bonbons présents dans les e-liquides sont une stratégie marketing de l’industrie du tabac pour attirer les jeunes.

Ces affirmations sont fausses parce que :
- ce n’est pas l’industrie du tabac qui a créé les e-liquides existants et la diversité des arômes disponibles actuellement, mais bien les demandes des vapoteurs entendues par les fabricants,
- une étude réalisée sur 19 000 vapoteurs a mis en évidence l’importance pour eux d’avoir une diversité dans le choix des arômes : beaucoup d’adultes aiment les saveurs bonbons. Ce choix d’arômes est important dans la réussite de l’abandon de la cigarette dans le plaisir,
- des études anglaises, américaines et françaises ont prouvé que pour la première fois depuis bien longtemps, le tabagisme a reculé chez les jeunes. Le fait qu’ils soient attirés par le VP prouve qu’ils ont envie d’expérimenter le dispositif mais ne prouve en rien qu’ils vont passer au tabac.

Beaucoup de fumeurs devenus vapoteurs éprouvent même du dégoût à l’odeur ou au goût du tabac.

http://www.ecigarette-research.com/web/index.php/research/2014/152-world-survey

“Il faut l’interdire dans les lieux publics”

Étonnante cette affirmation ! Sur le même raisonnement, devrait-on interdire la consommation d’eau au motif qu’elle inciterait à consommer de la vodka ?
Les deux millions de vapoteurs étaient des fumeurs auparavant et ont eu envie d’essayer en voyant les résultats positifs de ce dispositif chez d’autres fumeurs.

Une étude en Grande Bretagne a démontré qu’actuellement l’usage régulier du vaporisateur personnel n’était visible que chez les anciens fumeurs et les fumeurs actuels. De même les mineurs utilisant le VP sont presque tous fumeurs ou ex-fumeurs. Seul 1% des mineurs non-fumeurs a déjà essayé ou pense essayer la cigarette électronique.
L’incitation au tabagisme n’est donc pas prouvée. L’interdiction dans les lieux publics compromettrait sérieusement l’arrêt du tabac chez les vapoteurs actuels et à venir, et entretiendrait, dans la population, le doute sur une éventuelle nocivité du produit, qui est loin d’être démontrée.

“Il faut l’interdire dans les lieux publics parce que c’est dangereux pour l’entourage”

14

80% du tabagisme passif est généré par la fumée secondaire (celle qui n’a pas été inhalée mais qui est produite par la cigarette qui se consume dans l’environnement). Cette fumée secondaire contient plus d’éléments nuisibles que la fumée principale (exhalée par le fumeur). Elle est donc la principale cause responsable des risques liés au tabagisme passif.
(Bates et al. 1999 et le National Institude of Occupational Safety and Health, 1991).

Le VP n’émet aucune vapeur tant que le système n’est pas déclenché et aspiré par l’utilisateur, il n’y a donc pas de vapeur secondaire avec la e-cig.

La vapeur exhalée se dissipe en quelques secondes, au lieu de s’accumuler en lourds nuages de fumée dans l’air ambiant. Elle ne constitue donc pas objectivement une gêne persistante pour l’entourage.

Certaines études ont montré la présence de résidus de nicotine dans l’air ambiant, mais en quantité très limitée qui ne présente aucun risque pour l’entourage (le rapport de l’Office Français de de prévention du Tabagisme qualifie ce risque lié à l’exposition au vapotage passif de “à la limite de la signification clinique”).
Rappelons que l’interdiction de fumer dans les lieux publics a été mise en place parce que le tabagisme passif pouvait représenter un risque pour l’entourage. **Le vapotage ne présentant pas de risque lors d’une exposition passive, il n’y a donc pas de raison médicale d’appliquer une telle restriction.**

Le rapport de l’OFT dit : “même dans les conditions les plus extrêmes, on ne peut atteindre des niveaux réputés toxiques dans une pièce où est utilisée l’e-cigarette”.

http://www.ofta-asso.fr/docatel/Rapport_e-cigarette_VF_1.pdf

parce que ça incite au tabagisme”

13

Aujourd’hui, il n’y a pas d’interdiction de vapoter dans les lieux publics, et le constat que l’on peut faire c’est que :
- les ventes de cigarettes baissent de 7% en moyenne depuis plus d’1 an,
- le nombre de jeunes qui débutent la cigarette tabac diminue,
- les jeunes qui vapotent quotidiennement sont en grande majorité des fumeurs.

Tous ces points sont plus que positifs pour ceux qui luttent contre le tabagisme et reflètent la réalité quotidienne des vapoteurs : le dispositif permet une alternative plus saine au tabac.

http://www.ash.org.uk/files/documents/ASH_891.pdf

“Le matériel est dangereux, il peut exploser”

15

Comme toute batterie dans n’importe quel matériel, le risque n’est pas nul, mais n’est pas plus important que sur un téléphone portable ou tout autre appareil électrique.
Les quelques accidents signalés sont en général associés à une mauvaise utilisation du matériel (utilisation d’un chargeur inadapté, bricolage, etc.).

“C’est pareil que le tabac, d’ailleurs il y a de la nicotine dedans, c’est normal que ce soit taxé comme le tabac”

16

Le VP ne contenant pas de tabac, il n’y a aucune raison qu’il soit soumis aux droits d’accises comme l’est le tabac.

Pour exemple et comparaison, un chewing-gum contient des dérivés du pétrole.
Est-ce que vous trouveriez logique qu’il soit soumis à la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers ? Il en va de même pour le e-liquide, ne contenant qu’une seule molécule extraite des feuilles de tabac : la nicotine.

“Il y a des études qui nous disent que c’est dangereux”

17

Les études présentant des conclusions en défaveur sont à analyser de près.
Les médecins experts de la cigarette électronique ont souvent remarqué une mauvaise interprétation du fait de la méconnaissance du matériel ou de l’utilisation de celui-ci.

Le vapoteur a un rôle primordial dans l’utilisation du dispositif.
On ne peut pas utiliser des machines à fumer pour réaliser les analyses tout comme on le ferait pour une cigarette tabac : imaginez une personne aspirant une bouffée et sentant une odeur inhabituelle, elle s’arrêtera aussitôt de vapoter pour voir d’où vient le problème, chose que ne fera évidemment pas une machine programmée pour tirer x bouffées par minute.
Le facteur humain ne peut pas être occulté dans ces études.
Parallèlement, certaines études font des raccourcis rapides et tirent des conclusions arbitraires non-fondées scientifiquement.

http://www.ecigarette-research.com/web/index.php/2013-04-07-09-50-07/2014/166-glantz-response-cvd

“Dans le doute, il faut appliquer le principe de précaution”

18

C’est tout à fait vrai, et comme le disent les Dr Philippe Presles et Jean-Michel Klein dans l’Express, **le principe de précaution voudrait qu’on promulgue massivement la cigarette électronique afin d’encourager le maximum de fumeurs à passer à la cigarette électronique** et non de continuer à faire l’amalgame avec le tabac pour entretenir les doutes et les peurs.

http://www.lexpress.fr/actualite/ethique-appliquons-le-principe-de-precaution-a-la-e-cigarette_1550726.html

Pour aller plus loin :
http://europa.eu/legislation_summaries/consumers/consumer_safety/l32042_fr.htm
La commission européenne dit : le recours au principe de précaution n’est donc justifié que lorsque trois conditions préalables sont remplies
- l’identification des effets potentiellement négatifs : pour l’instant, il n’y en a pas avec le vaporisateur personnel comparé à l’usage du tabac,
- l’évaluation des données scientifiques disponibles : qui commencent à être de plus en plus nombreuses en faveur du VP,
- l’étendue de l’incertitude scientifique : qui diminue avec le nombre croissant d’études.

La Commission souligne que le principe de précaution ne peut être invoqué que dans l’hypothèse d’un risque potentiel, et qu’il ne peut en aucun cas justifier une prise de décision arbitraire.
Le principe de précaution doit s’appliquer dans le cadre dans lequel se pose le VP, à savoir : **une alternative au tabac qui, rappelons-le, tue un fumeur sur deux.**

“Mais si c’est si merveilleux, pourquoi on nous fait peur avec la vape ?”

Les intérêts financiers en jeu sont gigantesques.

Nous assistons depuis deux ans, à un **net recul des ventes du tabac et des substituts nicotiniques**, touchant ainsi deux des plus grosses industries dans le monde : l’industrie du tabac et pharmaceutique. Les gouvernements sont également impactés : **les ventes de tabac en France rapportent 15 milliards d’euros par an**, qui hypothétiquement, si tout le monde passait à la vape, pourraient disparaître.

Il n’est plus un secret que les **conflits d’intérêts** existent dans tous les milieux, notamment dans le domaine médical, où certains médecins sont très proches des laboratoires pharmaceutiques. Les études ou publications de ces experts peuvent être orientées pour favoriser le bannissement du VP tel que nous le connaissons afin qu’il soit récupéré par l’industrie pharmaceutique.
Les lobbies du tabac s’activent également pour promouvoir leur secteur.

Les arguments qui soutiennent une possible interdiction dans les lieux publics reposent actuellement sur l’idée que ce geste pourrait inciter au tabagisme, pourtant, ce n’est pas sur cette idée que la cigarette tabac a été interdite dans les lieux publics, mais bien sur l’existence du tabagisme passif. Dans la mesure où il n’y a pas de vapotage passif, il semblerait bien que les interdictions envisagées soient purement comportementales.

Ne s’agit-il pas de la fin des libertés individuelles ?

Un autre point important : pour la première fois, on peut quitter le tabac dans le plaisir, ou du moins sans souffrance, sans l’aide de personne.

Cette notion de plaisir, essentielle aux yeux des vapoteurs, est aussi celle qui offusque les personnes affirmant qu’il est nécessaire d’avoir une aide pour se sevrer ou que seule la volonté peut fonctionner.

Chaque individu a des besoins, des envies qui lui sont propres. Permettre à quelqu’un de se faire aider dans son sevrage tabagique est important, s’il en fait la demande, mais tout aussi important que de laisser la liberté à chacun d’opter pour une alternative qui lui procure du plaisir.

L’industrie du tabac a fait appel à des légions de scientifiques pour semer le doute (“il faut poursuivre les recherches”), donnant ainsi l’illusion que son déni de la réalité se fondait sur une légitime autorité scientifique; De la même manière, les gouvernements, sous prétexte de précautions et d’études biaisées, sont en train d’appliquer une politique qui donne l’illusion qu’ils s’occupent de notre santé.

https://lejournal.cnrs.fr/articles/linvention-la-plus-dangereuse-de-lhistoire

3317

Références bibliographiques

The Anti-E-Cigarette Conspiracy
http://www.nationalreview.com/article/373157/anti-e-cigarette-conspiracy-gilbert-ross

E-liquides : stop à la désinformation !
http://www.toslog.com/philippepresles/9340/blogs/PHILIPPE-PRESLES-E-LIQUIDES-STOP-A-LA-DESINFORMATION-

Pseudoscience in electronic cigarette policy
http://www.bernd-mayer.com/pseudoscience-electronic-cigarette-policy/

Gateway Hypothesis for Electronic Cigarettes All But Destroyed: Data Show Youth Smoking at All-Time Low
http://tobaccoanalysis.blogspot.co.at/2014/06/gateway-hypothesis-for-electronic.html

Arguing about e-cigarettes – a Q&A
http://www.clivebates.com/?p=2197

Rapport sur la cigarette électronique 2013
http://www.ofta-asso.fr/docatel/Rapport_e-cigarette_VF_1.pdf (absence tabagisme passif p96)

Use of electronic cigarettes in Great Britain
http://www.ash.org.uk/files/documents/ASH_891.pdf

E-cigarette use for quitting smoking is associated with improved success rates
http://www.ucl.ac.uk/news/news-articles/0514/200514-e-cigarettes-help-smokers-to-quit

L'organisation mondiale de la santé ne doit pas étouffer les cigarettes électroniques disent d'éminents scientifiqes
http://jlhamzer.over-blog.com/2014/05/l-organisation-mondiale-de-la-sante-ne-doit-pas-etouffer-les-cigarettes-electroniques-disent-d-eminents-scientifiques.html

Glantz letter to WHO – the importance of dispassionate presentation and interpretation of evidence
http://nicotinepolicy.com/n-s-p/2003-glantz-letter-to-who-the-importance-of-dispassionate-presentation-and-interpretation-of-evidence

Ce que l'on sait sur la cigarette électronique
http://www.stop-tabac.ch/fra/astuces-pour-arreter-de-fumer/cigarette-electronique-etat-de-la-recherche.html

E-Cigarette : continuer à s'y opposer devient politiquement de plus en plus risqué
http://jeanyvesnau.com/2014/08/01/e-cigarette-continuer-a-sy-opposer-devient-de-plus-en-plus-risque/

En savoir plus

En Français

http://www.toslog.com/philippepresles
http://www.ecita.org.uk/blog/
http://jlhamzer.over-blog.com/
http://unairneuf.org/
http://jeanyvesnau.com/
http://www.stop-tabac.ch
http://lemag.aiduce.fr/

En anglais

http://www.bernd-mayer.com/
http://www.clivebates.com/
http://www.ecita.org.uk/blog/
http://tobaccoanalysis.blogspot.co.at/
http://www.ecigarette-research.com/
http://nicotinepolicy.com

“ Il faut arrêter cet amalgame entre tabac et cigarettes électroniques, car si les unes tuent massivement, les autres sauvent des vies. C'est un problème éthique grave et d'une manière générale, tout le monde a le droit de connaître la vérité sur l'immense différence de danger entre le tabac à fumer et la e-cigarette, y compris les adolescents. C'est leur vie qui est en danger et ils ont droit à une information claire et objective."

Dr Philippe PRESLES

AIDUCE

Association indépendante des utilisateurs de cigarette électronique

28, rue Colbert

91560 CROSNE

contact@aiduce.fr

http://aiduce.fr

Crédit photos : Emmanuel Gabriel

Juillet 2014